



Dossier

Quelques chiffres...

172 propriétaires ont déposé des dossiers en vue de réaliser des travaux de rénovation sur **223** logements. Ces dossiers concernent :

- 188** logements locatifs, dont près de la moitié étaient vacants avant travaux.
- 35** logements occupés par leurs propriétaires, dont **1/3** sont des accédants à la propriété.

Sur les **18** premiers mois d'activité, **38 %** des dossiers dépassent **100 000 francs** de travaux contre **25 %** seulement avant le lancement de l'OPAH. L'ensemble de ces opérations de rénovation génère près de **23 millions de francs de travaux**.

Au-delà, un double constat a fini par s'imposer à Pau : le problème du bruit dans l'habitat ne peut être réduit à un seul quartier, les bruits de rue ne sont pas les seuls à considérer.

Ce double constat pourrait déboucher sur une future action thématique sur le bruit dans l'habitat, avec le soutien des partenaires concernés.

Contact :

Didier Hamelin

PACT – CDHAR du Béarn

52, boulevard d'Alsace Lorraine

64000 Pau

Tél. : 05 59 30 36 54 – Fax : 05 59 14 60 65

E. mail : bearn@pact-arim.org

À partir de cette première expérience, et en vue de la seconde OPAH qui doit débiter à partir de 2001, les questions relatives à l'isolation acoustique ont donc commencé à être traitées avec deux avancées importantes :

- Un dispositif de conseil préalable aux propriétaires,
- Un traitement fin des dossiers en ce qui concerne le respect du patrimoine puisque chaque opération qui traite les menuiseries est visée dans le cadre des autorisations d'urbanisme, avec l'avis de l'ABF.



Nevers aménagement urbain et OPAH



La troisième Opération d'Amélioration de l'habitat lancée en 1997 dans le centre ville de Nevers est plus qu'une simple opération de restauration immobilière. La Ville lui a associé des opérations d'aménagement urbain destinées à réduire la circulation automobile et à redynamiser certains quartiers.

A cette occasion, une grande partie du centre est désormais classée en zone 30 et le quartier ancien de marché de Saint Arigle a été remodelé.

C'est l'OPAH qui a permis de démarrer cette politique de piétonisation progressive du centre, afin de décourager les automobilistes. Le périmètre ancien est aménagé en zone 30 et ces espaces reprennent vie aujourd'hui. Des parc de stationnement ont été installés et la transformation des autres rues du centre ville en zone 30 sera réalisé au fur et à mesure des programmes de rénovation.